Fiduciaire Jean-Marc Faber

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.

Association Sans But Lucratif

Matricule 2010 6103 330

Comptes annuels pour la période du 01 août 2019 au 30 septembre 2020

19, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : F 85 45

Table des matières

	Pages
Comptes annuels	
Rapport d'examen limité	1
Bilan	2-3
Comptes de profits et pertes	4-5
Annexe légale	6-12

KPMG Luxembourg, Société coopérative
39, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Tel.: +352 22 51 51 1
Fax: +352 22 51 71
E-mail: info@kpmg.lu
Internet: www.kpmg.lu

Au Conseil d'Administration de
Toutes à l'école Luxembourg a.s.b.l.
19, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport d'examen limité des comptes annuels

Nous avons effectué l'examen limité des comptes annuels de Toutes à l'école A.s.b.l., qui comprennent le bilan au 30 septembre 2020 ainsi que du compte de résultats pour la période du 1 août 2019 au 30 septembre 2020 et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration sur les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises agréé

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur ces comptes annuels. Nous avons effectué notre examen limité conformément à la Norme internationale de missions d'examen (ISRE) 2400 (révisée) "Missions d'examen d'états financiers historiques". ISRE 2400 (révisée) exige que nous exprimions une conclusion indiquant si nous avons relevé quoi que ce soit qui nous porte à croire que les comptes annuels pris dans leur ensemble n'ont pas été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel d'information financière applicable. Cette norme exige aussi que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen limité des comptes annuels réalisé conformément à la Norme ISRE 2400 (révisée) est une mission d'assurance limitée. Les procédures mises en œuvre consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables au sein de l'entité, selon le cas, et en des procédures analytiques et il évalue les éléments probants obtenus.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes internationales d'audit. Par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur les comptes annuels.

© 2021 KPMG Luxembourg, Société coopérative, a Luxembourg entity and a member firm of the KPMG global organization of independent member firms affiliated with KPMG International Limited, a private English company limited by guarantee. All rights reserved.

T.V.A. LU 27351518
R.C.S. Luxembourg B 149133

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces comptes annuels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'entité au 30 septembre 2020, ainsi que des résultats pour la période du 1 août 2019 au 30 septembre 2020, conformément aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, 3 février 2021

KPMG Luxembourg
Société coopérative
Cabinet de révision agréé

Yves Thorn
Partner

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494
Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL : **F8545**	Matricule : **2010.6103.330**

BILAN ABRÉGÉ

Exercice du 01 **01/08/2019** **au** 02 **30/09/2020** *(en* 03 EUR *)*

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.

19 rue de Bitbourg

L-1273 LUXEMBOURG

ACTIF

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101		101	0,00	102	0,00
I. Capital souscrit non appelé	1103		103	0,00	104	0,00
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105		105	0,00	106	0,00
B. Frais d'établissement	1107		107	0,00	108	0,00
C. Actif immobilisé	1109		109	490,26	110	0,00
I. Immobilisations incorporelles	1111		111	0,00	112	0,00
II. Immobilisations corporelles	1125		125	0,00	126	0,00
III. Immobilisations financières	1135		135	490,26	136	0,00
D. Actif circulant	1151		151	830.099,15	152	649.158,89
I. Stocks	1153		153	0,00	154	0,00
II. Créances	1163	Note 4	163	47.697,30	164	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1203		203	47.697,30	204	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1205		205	0,00	206	0,00
III. Valeurs mobilières	1189		189	0,00	190	0,00
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197		197	782.401,85	198	649.158,89
E. Comptes de régularisation	1199		199	124,52	200	792,00
TOTAL DU BILAN (ACTIF)			201	830.713,93	202	649.950,89

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : F8545	Matricule : 2010.6103.330

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
A. Capitaux propres	1301		301	633.755,77	302	501.645,96
I. Capital souscrit	1303		303	0,00	304	0,00
II. Primes d'émission	1305		305	0,00	306	0,00
III. Réserve de réévaluation	1307		307	0,00	308	0,00
IV. Réserves	1309		309	0,00	310	0,00
V. Résultats reportés	1319	Note 5	319	501.645,96	320	87.271,00
VI. Résultat de l'exercice	1321	Note 5	321	132.109,81	322	414.374,96
VII. Acomptes sur dividendes	1323		323	0,00	324	0,00
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325		325	0,00	326	0,00
B. Provisions	1331		331	0,00	332	0,00
C. Dettes	1435	Note 6	435	196.958,16	436	148.304,93
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1453		453	196.958,16	454	148.304,93
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1455		455	0,00	456	0,00
D. Comptes de régularisation	1403		403	0,00	404	0,00
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)			405	830.713,93	406	649.950,89

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494
Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL : **F8545**	Matricule : **2010.6103.330**

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice du 01 **01/08/2019** **au** 02 **30/09/2020** *(en* 03 EUR *)*

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.

19 rue de Bitbourg

L-1273 LUXEMBOURG

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
1. Chiffre d'affaires net	1701	Note 7	701	260.925,89	702	442.356,47
2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication	1703		703	0,00	704	0,00
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	1705		705	0,00	706	0,00
4. Autres produits d'exploitation	1713	Note 8	713	306.777,84	714	0,00
5. Matières premières et consommables et autres charges externes	1671		671	-366.315,93	672	-19.222,22
a) Matières premières et consommables	1601		601	0,00	602	-2.380,00
b) Autres charges externes	1603	Note 9	603	-366.315,93	604	-16.842,22
6. Frais de personnel	1605	Note 10	605	-49.715,05	606	-8.759,29
a) Salaires et traitements	1607		607	-47.013,79	608	-7.735,00
b) Charges sociales	1609		609	-2.701,26	610	-1.024,29
i) couvrant les pensions	1653		653	-1.479,40	654	-618,80
ii) autres charges sociales	1655		655	-1.221,86	656	-405,49
c) Autres frais de personnel	1613		613	0,00	614	0,00
7. Corrections de valeur	1657		657	0,00	658	0,00
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659		659	0,00	660	0,00
b) sur éléments de l'actif circulant	1661		661	0,00	662	0,00
8. Autres charges d'exploitation	1621		621	0,00	622	0,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : F8545	Matricule : 2010.6103.330

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
9. Produits provenant de participations	1715		715	0,00	716	0,00
a) provenant d'entreprises liées	1717		717	0,00	718	0,00
b) provenant d'autres participations	1719		719	0,00	720	0,00
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721		721	0,00	722	0,00
a) provenant d'entreprises liées	1723		723	0,00	724	0,00
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725		725	0,00	726	0,00
11. Autres intérêts et autres produits financiers	1727		727	1.439,87	728	0,00
a) provenant d'entreprises liées	1729		729	0,00	730	0,00
b) autres intérêts et produits financiers	1731		731	1.439,87	732	0,00
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1663		663	0,00	664	0,00
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	1665		665	0,00	666	0,00
14. Intérêts et autres charges financières	1627		627	-21.002,81	628	0,00
a) concernant des entreprises liées	1629		629	0,00	630	0,00
b) autres intérêts et charges financières	1631		631	-21.002,81	632	0,00
15. Impôts sur le résultat	1635		635	0,00	636	0,00
16. Résultat après impôts sur le résultat	1667		667	132.109,81	668	414.374,96
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	1637		637	0,00	638	0,00
18. Résultat de l'exercice	1669		669	132.109,81	670	414.374,96

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Note 1 - GÉNÉRALITÉS

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l. (ci-après « la Société ») a été constituée le 23 novembre 2010 sous la forme d'une Association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée. L'Association a reçu l'agrément d'établissement d'utilité publique en Avril 2015 avec effet rétroactif au 1er Janvier 2015.

Le siège social est établi à 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg.

Par décision de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Association tenue en date du 21 janvier 2020, la clôture de l'exercice social a été modifiée du 31 juillet au 30 septembre pour la clôture au 30 septembre 2020. L'exercice social commence désormais le 1er octobre pour se clôturer le 30 septembre de l'année suivante. Exceptionnellement, suite à ce changement, l'exercice de référence couvre la période du 01 août 2019 au 30 septembre 2020.

L'Association a pour objet de faciliter, dans les pays les plus démunis, tout programme de scolarisation pour petites et jeunes filles. Pour ce faire l'association aide à la mise en place d'écoles et de programmes pédagogiques.
L'Association a également pour objet d'aider l'enfance en difficulté dans le monde et ce, par tous moyens légaux, en ce compris, le cas échéant et à titre occasionnel, par l'exercice d'activités commerciales.
L'Association peut également accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

En date du 21 août 2019, l'Association a reçu du Ministère des Affaires Etrangères du Cambodge l'autorisation d'établir une succursale à l'adresse suivante :

N°554 Street 1982, Phnom Penh Thmey Village
Sangkat Phnom Penh Thmey
Khan Sen Kok
Phnom Penh
Cambodge

L'activité de cette succursale consiste à accompagner les étudiantes issues de l'école Happy Chandara dans la poursuite de leurs études universitaires et notamment à leur apporter un soutien financier dans la prise en charge du coût de leurs études et de l'octroi d'une indemnité mensuelle. Ce projet fait par ailleurs l'objet d'un dossier de cofinancement auprès du Ministère des Affaires Etrangères du Luxembourg.

Note 2 - PRESENTATION DES DONNÉES FINANCIÈRES COMPARATIVES

Afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres de l'exercice sur la période du 01 août 2019 au 30 septembre 2020, les éléments présentés sous « parrainage de classe », « parrainages individuels », « dons reçus », « dons reçus relatifs au foyer » et « vente de produits » ont été reclassés au poste « chiffre d'affaires net ». Les chiffres de l'exercice sur la période se terminant le 31 juillet 2019 relatifs aux postes « Dons – Happy Chandara » classés en charges ont été reclassés en déduction des produits présentés sous le poste « chiffre d'affaires net ». Les chiffres de l'exercice sur la période se terminant le 31 juillet 2019 relatifs aux postes « Frais relatifs au foyer » ont été reclassés au poste « Autres charges externes ».

A partir de l'exercice se terminant au 30 septembre 2020, la société a utilisé la présentation du bilan et du compte de profits et pertes sous le format eCDF.

Note 3 - PRINCIPES, RÈGLES, MÉTHODES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION

Note 3.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg et aux principes comptables généralement admis.

Ces comptes annuels sont établis en conformité avec le principe de la continuité d'exploitation.

La comptabilité et les comptes annuels sont établis en Euro.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi du 19 décembre 2002 modifiée par la loi du 18 décembre 2015, déterminées et mises en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. La Direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Association.

L'Association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'évènements futurs jugées raisonnables dans ces circonstances.

Note 3.2 - Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Association sont les suivantes :

Note 3.2.1 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient. Elles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisations estimées.

Les biens ne dépassant pas EUR 870 HT par biens sont directement comptabilisés en charges.

Note 3.2.2 - Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Note 3 - PRINCIPES, RÈGLES, MÉTHODES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION

Note 3.2 - Principales règles d'évaluation

Note 3.2.3 - Conversion des postes en devise

L'Association tient sa comptabilité en Euro.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction.

La succursale tient sa comptabilité en USD. Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'EUR sont enregistrées selon un cours moyen sur l'exercice comptable de 1 EUR = 1.1203 USD.

Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que Euro sont convertis en Euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banque sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Lorsqu'il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seule la perte de change nette non réalisée est enregistrée au compte de profits et pertes et les gains non réalisés ne sont pas enregistrés.

Note 3.2.4 - Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Note 3.2.5 - Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

Note 3 - PRINCIPES, RÈGLES, MÉTHODES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION

Note 3.2 - Principales règles d'évaluation

Note 3.2.6 - Dettes

Les dettes sont enregistrées à la valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée au compte de profits et pertes à l'émission de la dette.

Note 3.2.7 – Chiffre d'affaires net

L'Association perçoit des revenus issus de parrainages au titre d'élèves et de classes, de dons non affectés et le cas échéant de cofinancements de la part du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE) luxembourgeois.
L'Association se concentrant à ce stade sur le suivi et l'accompagnement des étudiantes ayant réussi le baccalauréat et poursuivant des études universitaires, elle reverse la quasi-totalité des parrainages d'élèves et de classes à Toutes à l'école France dès lors que ces parrainages concernent des élèves du cycle primaire et secondaire. Parallèlement, l'Association perçoit de Toutes à l'école France les parrainages que cette dernière a perçus et qui concernent des étudiantes ayant réussi le baccalauréat et poursuivant des études universitaires.
Les dons non affectés à des élèves et des classes sont consacrés également au financement de l'accompagnement des étudiantes.

Les parrainages sont comptabilisés en résultat selon la période à laquelle ils se rapportent.
Les dons non affectés à des élèves et des classes le cofinancement du MAEE sont comptabilisés en résultat au moment de leur encaissement.

En cas de subventions, dons ou cofinancements destinés à financer des actifs immobilisés, les montants correspondants sont initialement enregistrés en « Subventions d'investissement » et repris en compte de résultat au même rythme que l'amortissement des actifs immobilisés qui ont été ainsi financés.

Note 4 - CRÉANCES

Les créances se composent comme suit :

	30/09/2020	**31/07/2019**
	EUR	**EUR**
Dons à recevoir - WIB	10 000,00	0,00
Succursale Cambodge – Factures à émettre à Toutes à l'écoles France	37 697,30	0,00
Total	**47 697,30**	**0,00**

Note 5 - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES POSTES « RÉSERVES » et « RÉSULTATS »

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Résultats reportés	Résultats de l'exercice
	EUR	EUR
Au 31/07/2019	87 271,00	414 374,96
Mouvements de l'exercice :		
- Affectation du résultat de l'exercice précédent	414 374,96	(414 374,96)
- Résultat de l'exercice	0,00	132 109,81
Au 30/09/2020	501 645,96	132 109,81

Note 6 - DETTES

Les durées résiduelles des postes de la rubrique « Dettes » se présentent comme suit :

	Total 30/09/2020	Total 31/07/2019
	EUR	EUR
Fournisseurs – Factures non-parvenue	17 175.60	14 304,93
Dettes envers Happy Chandara (Succursale de TAE France)	159 029,00	134 000,00
Succursale Cambodge – Dettes fournisseurs	15 061,60	0,00
Succursale Cambodge – Congés à payer	469,32	0,00
Succursale Cambodge – Autres comptes créditeurs	5 222,64	0,00
Total	**196 958,16**	**148 304,93**

Note 7 – CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Le chiffre d'affaires net est composé des revenus de la vente de marchandises, de parrainages individuels d'élèves, de parrainages de classes et de dons. Il comprend également les cotisations de membres de l'Association.
Les parrainages individuels reçus par l'Association concernent 122 élèves du primaire et du secondaire, et 14 étudiantes post bac (EUR 77 890). Par ailleurs, 3 classes du primaire et du secondaire sont parrainées par des employés de 3 sociétés différentes pour un montant de EUR 75.120. Enfin, les fonds récoltés dans le cadre du financement de la banque alimentaire pour faire face aux retombées de la pandémie covid-19 s'élèvent à EUR 21.320. L'Association va reverser EUR 159.029 à Toutes à l'école France au titre des élèves du primaire et du secondaire, et de sa contribution à la banque alimentaire. Par ailleurs l'Association a reçu de Toutes à l'école France un montant de EUR 174.655,01 au titre des étudiantes post bac.
Lors de l'exercice précédent, l'Association avait reçu un don exceptionnel et significatif, destiné à financer le fonctionnement et le développement du foyer où sont suivies les étudiantes post bac pour EUR 304 147.

Note 8 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se composent de :

	30/09/2020	31/07/2019
	EUR	EUR
Remboursement frais administratifs - Etat	14 608,18	0,00
Cofinancement du Ministère	292 163,66	0,00
Reprises sur provisions d'exploitation	6,00	0,00
Total	**306 777,84**	**0,00**

Les autres produits d'exploitation se composent exclusivement du cofinancement accordé par le MAEE au titre de l'année 2019 / 2020. Pour rappel, l'Association a reçu du MAEE en décembre 2019 un accord de cofinancement sur 3 ans dont l'enveloppe globale s'élève à EUR 892.163,66.

Note 9 – AUTRES CHARGES EXTERNES

Les autres charges externes comprennent principalement des frais liés à l'organisation d'évènements, des frais de publication ainsi que des frais liés à l'accueil à Luxembourg de jeunes filles venant de Happy Chandara et du Chandara Students Home
Ces charges se composent principalement de 4 catégories et se présentent comme suit :

	30/09/2020	31/07/2019
	EUR	EUR
Frais fonctionnement - Luxembourg	28 895,83	14 359,00
Frais Foyer - Cambodge	13 045,72	2 483,22
Frais internat - Cambodge	2 823.26	0,00
Frais de fonctionnement - Succursale	321 551,12	0,00
Total	**366 315,93**	**16 842,22**

Note 10 – FRAIS DE PERSONNEL

L'Association emploie une salariée à temps partiel depuis le 1er février 2019.La succursale au Cambodge emploie 4,50 salariés à temps plein en moyenne au 30 septembre 2020.

Note 11 - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

L'Association a engagé une nouvelle employée à temps partiel à compter du 1er décembre 2020.

L'Association va changer d'adresse au cours du mois de février 2021, pour établir son siège social au 33, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg.

Note 11 - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE (suite)

En septembre 2020, l'Association a déposé auprès du Ministère des Affaires Etrangères du Luxembourg, une nouvelle demande de cofinancement pour la construction d'un second internat au sein de l'Ecole Happy Chandara. La réponse du Ministère des affaires étrangères a été obtenue et consiste en une allocation de 300.000,00 EUR, pour un cout global de construction de 727.780 EUR. La construction de ce second internat a commencé en décembre 2020 et devrait permettre l'accueil de 90 élèves de niveau secondaire dès la rentrée scolaire de septembre 2021. A terme la capacité globale de cet internat sera de 120 jeunes filles issues de milieux défavorisés. L'association mène ce projet de construction au travers de sa succursale ouverte au Cambodge en 2019.